

- Formation Individuelle du Choriste -

Le plan de formation individuelle du choriste a pour but de contribuer à l'amélioration de la qualité technique et vocale d'un chœur.

Il s'organise autour de plusieurs thèmes axés sur la maîtrise de techniques par les chanteurs.

Il est destiné aux choristes volontaires, désireux de se perfectionner dans un domaine technique.

Ce plan de formation se décline en modules de 6 heures orientés sur :

- La formation vocale : comment placer sa voix, l'ajuster à celle du pupitre, à celle du chœur, trouver son timbre, gérer sa respiration...
- La formation musicale : déchiffrage, lecture de partition, maîtrise du rythme ou encore chanter dans une langue étrangère...

Les modules actuellement proposés sont :

La technique vocale :

- Initiation : relaxation et détente du corps, stimulation de la conscience corporelle, des sensations corporelles, prise de conscience du diaphragme et du processus respiratoire, préparation des capacités de résonance du corps, lien entre musique et mouvement.

- Approfondissement par pupitre : développer les spécificités de la voix selon le pupitre (timbre, couleur...).

- Le chant dans une langue étrangère (anglais, allemand, italien, espagnol ou autres sur demande) : Lecture et prononciation, spécificités de la langue chantée à partir d'un travail sur partitions (articulation, couleur, voyelle...)

Le rythme :

- Maîtriser la pulsation intérieure et l'exécution vocale. Comprendre l'écriture des rythmes en les réalisant avec le corps.

La lecture et la compréhension d'une partition :

- Lire la partition, comprendre les signes et l'organisation (portée, système, armure, signes de reprises, indications de nuances, tempo...)

- Apprendre à lire une partition à partir de repères constants : la tonalité, tonique, dominante, la gamme, la mélodie, les cellules rythmiques.

Mais si vous repérez d'autres besoins, n'hésitez pas à en faire part.

Organisation matérielle :

Les modules sont mis en place par les chorales selon leurs besoins, à leur initiative, en dehors des répétitions habituelles. Chaque module nécessite un nombre minimal de participants pour son ouverture ainsi qu'un nombre maximal pouvant être accueilli. Le cas échéant, le module peut être ouvert à des chanteurs issus d'autres chorales. Les modules de formation se déroulent en plusieurs séances (généralement, 3 séances de 2 heures). Le calendrier est défini par la chorale selon les disponibilités de l'intervenant. Pour le choix de ce dernier, la chorale peut faire appel à une personne susceptible de répondre à son action de formation ou se rapprocher du secrétariat régional qui contactera un intervenant pouvant satisfaire la demande.

Organisation administrative :

L'action de formation ne peut se dérouler sans l'accord préalable de la fédération qui assure toute la partie administrative : contrat de l'intervenant et lien avec celui-ci, déclarations sociales, facturation.

Outre la gestion administrative, la fédération prend en charge sensiblement la moitié du coût de l'intervenant (rémunération, cotisations sociales, frais de déplacement). Le reste est à la charge des chorales sur la base d'un tarif par choriste soit :

- ✓ 3€ pour une heure de formation pour les choristes adhérents à À Cœur Joie.
- ✓ 6€ pour une heure de formation pour les choristes non adhérents à À Cœur Joie.

Concrètement, à partir du moment où vous avez déterminé votre action de formation en fonction de vos préoccupations et besoins repérés et que **vous avez ou pas le minimum requis de participants** (minimum 12) pour l'ouverture d'une session, la mise au point des modalités de votre action ou étudier la meilleure solution pour la conduite de celle-ci, vous adressez un courriel à :

federation.acj@chorales-hdf.org ou à martine.vanoosten@gmail.com